



# JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse :  
94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243971654932,  
E-mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : [www.justiciahumanrights.org](http://www.justiciahumanrights.org)

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°027/JUST/2024

### JUSTICIA Asbl SALUE LA PLAINTE DU GOUVERNEMENT CONGOLAIS CONTRE APPLE

JUSTICIA Asbl, une organisation non gouvernementale de promotion et de protection des droits de l'homme, du droit humanitaire et de développement basée en République Démocratique du Congo, salue et soutient la plainte introduite par le Gouvernement Congolais contre les filiales de l'entreprise APPLE en Belgique et en France pour utilisation des minerais critiques exploités illégalement en RDC surtout dans la partie Est en proie à une guerre sans merci pour le contrôle des minerais.

Cette plainte est consécutive à une mise en demeure faite par la RDC en Avril 2024 contre APPLE qui avait rejeté les accusations congolaises en soutenant qu'il n'existait aucune base raisonnable pour conclure que l'une des fonderies ou raffineries de 3 T (Etain, Tungstène, Tantale, Or) n'avait directement ou indirectement financé ou bénéficié à des groupes armés en RDC ou dans un pays limitrophe.

Pour JUSTICIA Asbl, l'heure a sonné où les différents mécanismes de certification régionaux (de la CIRGL), de l'union Européenne(OCDE) et des Etats Unis d'Amérique devraient être mis en concours pour soutenir la démarche du Gouvernement Congolais dans ses efforts visant l'assainissement de la chaîne d'approvisionnement en minerais stratégiques dans la partie Est du pays.

Il en est de même du soutien que devrait apporter les Organisations internationales comme Global witness ou les Nations Unies qui disposent des preuves solides pour avoir mené des enquêtes crédibles au sujet de la guerre à l'est de la RDC et l'implication des pays de la sous-région ainsi que des entreprises multinationales.

La partie congolaise pour sa part, devrait fournir aux juges français et belge des preuves irréfutables de l'implication du géant en numérique APPLE attestant de son implication dans l'achat des minerais illicites en provenance des zones en conflit à l'Est du pays.

JUSTICIA Asbl aurait, cependant souhaité que cette plainte soit directement introduite contre la maison-mère de la multinationale APPLE que sur ses filiales qui n'auraient aucun lien directe ou indirecte avec les fonderies à la base de l'achat des minerais de sang.

Tout compte fait, cette action en justice, bien ficelée avec preuve à l'appui et le soutien des organisations internationales et régionales, devrait sonner le glas de l'implication directe ou indirecte des multinationales dans le soutien des conflits à travers le monde et contribuerait à la fin de la guerre en RDC.

Fait à Kinshasa, le 18/12/2024

Pour JUSTICIA Asbl

Maitre **Timothée MBUYA**

Président

